

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas,

Vu le décret-loi n° 2.23.870 du 04 octobre 2023 portant création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (B.O n°7236 du 5 octobre 2023) et du décret n° 2-23-291 du 5 octobre 2023 pris pour son application ;

Vu le dahir n° 1-24-54 du 19 rabii II 1446 (23 octobre 2024), portant nomination de Monsieur Said LAITH aux fonctions de Directeur Général de l'Agence de Développement du Haut Atlas, à compter du 14 rabii II 1446 (18 octobre 2024) ;

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 06 hijra 1433 (22/10/2012) relative aux modalités de recrutement dans les établissements publics ;

Vu le statut du personnel de l'Agence de Développement du Haut Atlas « ADHA » ;

Vu la loi cadre de l'Agence de Développement du Haut Atlas au titre de l'exercice 2026 ;

Vu la nécessité du service.

DECIDE :

Article 1 : L'Agence de Développement du Haut Atlas recrute, par voie contractuelle, **cinq (05) Ingénieurs d'État, spécialité : Génie Civil**. Les missions afférentes au poste ainsi que le profil recherché sont détaillés dans la fiche de poste annexée à la présente décision.

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats et candidates répondant aux conditions suivantes :

- ✓ Ayant une nationalité marocaine et âgés entre 18 ans au minimum et 45 ans au maximum ;
- ✓ Titulaires d'un diplôme d'**Ingénieur d'Etat**, dans la spécialité citée dans l'Article 1, de la présente décision, et justifiant au minimum **trois (3) années d'expérience professionnelle** ;
- ✓ Avoir les compétences déterminées dans la fiche de poste ci-jointe.

Article 3 : les candidats et candidates intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des établissements et entreprises publics ;
- Curriculum Vitae détaillé et actualisé ;
- Copie du ou des diplômes ;
- Copie de la décision d'équivalence, le cas échéant ;
- Copie de la CINE ;
- Tout document justifiant l'expérience professionnelle demandée.

Article 4 : Tout candidat remplissant les conditions requises pour participer au présent concours est tenu de déposer son dossier de candidature, au plus tard le **04 NOV 2028**, via l'espace dédié sur le portail de l'emploi public à l'adresse suivante : www.emploi-public.ma

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article 3 ci-dessus.

Tout dossier incomplet ou transmis après l'expiration du délai susmentionné sera systématiquement rejeté et ne fera l'objet d'aucun examen.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma ainsi que sur le site officiel de l'Agence : www.adha.gov.ma

Article 6 : Les candidats retenus après examen de leurs dossiers de candidature seront convoqués pour un entretien oral. La date, l'heure et le lieu de cet entretien leur seront notifiés par courrier électronique. Les résultats seront publiés sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma ainsi que sur le site officiel de l'Agence de Développement du Haut Atlas www.adha.gov.ma


Le Directeur Général de l'Agence
de Développement du Haut Atlas
Signé : Said Laith



وكالة تنمية الأطلس الكبير
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AGENCE DE DEVELOPPEMENT
DU HAUT ATLAS